

Le brevet d'initiation à la mer (BIMer)

...découvrir la mer, ses métiers, et pourquoi pas, y trouver son orientation

Le secteur maritime est un secteur d'activité dynamique et porteur d'emplois. Les métiers y sont nombreux, très diversifiés, en mer ou à terre. Le BIMer est une proposition originale faite aux collégiens et lycéens passionnés ou curieux de découvrir le domaine de la mer. Il permet de suivre durant une année scolaire, des cours de culture maritime et d'obtenir un diplôme mais surtout, de rencontrer des professionnels et parfois, de vivre une première sortie en mer. Le BIMer offre aux jeunes la connaissance des métiers de la mer, préalable essentiel à leur orientation scolaire puis professionnelle.



Le BIMer fortement inspiré du [brevet d'initiation à l'aéronautique \(BIA\)](#), est à l'initiative du Campus des métiers et des qualifications « Industries de la mer » en Bretagne. Il valide une formation ambitieuse comprenant 6 thématiques : description/construction de navires, flottabilité/stabilité/sécurité, mer et météo, navigation/réglementation/sécurité, espaces maritimes/milieu marin et enjeux, anglais maritime. La durée minimale de formation est de 40 heures à laquelle peut s'ajouter un temps consacré à des expérimentations ou du temps d'observation en milieu professionnel. Le BIMer est délivré à l'issue d'un examen constitué d'une seule épreuve sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM) entièrement organisée sous forme dématérialisée. L'épreuve permet d'évaluer quatre niveaux d'exigence distincts, le diplôme étant ainsi délivré avec un « niveau débutant », un « niveau maîtrise », un « niveau avancé » ou un « niveau expert », selon la note obtenue. Les points apportés par l'anglais ne seront pas utiles pour obtenir les deux premiers niveaux.

Le certificat valide les connaissances et les compétences nécessaires à un enseignement d'initiation aux activités de la mer et s'adresse aux personnes majeures qui souhaitent enseigner le BIMer.

Expérimenté depuis la rentrée 2018 dans des classes de 3ème « prépa métiers », CAP, Secondes et Premières de lycées d'enseignement général, technologique et professionnel de plusieurs régions, le BIMer est désormais en déploiement au niveau national depuis la rentrée scolaire 2020-2021 suite à la parution des [Décret n° 2020-1158](#) et arrêtés ([brevet](#) et [certificat](#)) du 21 septembre 2020 qui intègrent le brevet au code de l'Éducation.

Le recteur d'académie est chargé de coordonner l'organisation des formations préparatoires, d'organiser les examens et de délivrer ces deux diplômes au nom des ministres des armées, de l'éducation nationale et de la mer.

Vous souhaitez participer, inscrire votre établissement dans la démarche ? Contactez un des partenaires du Brevet d'initiation à la mer, ou Le Campus des Métiers et des Qualifications « Industries de la mer en Bretagne » : cmq-industries-de-la-mer@ac-rennes.fr

Les partenaires du BIMer : le [Rectorat de la Région Académique Bretagne](#), les lycées d'enseignement général, professionnel et technologique, les [lycées professionnels maritimes](#), la [Région Bretagne](#), l'association « [La Touline](#) », les entreprises ([chantiers navals](#) et [nautisme](#)), la Marine nationale, la [DIRM NAMO](#), l'[Inspection générale de l'Éducation Nationale](#), le [Campus des Métiers et des Qualifications des industries de la mer](#) et les structures culturelles et sportives liées au monde maritime.